



l'opca des acteurs de la ville

MC/DA/DV/ALA/11.061

A toutes les entreprises adhérentes

Paris, le 13 décembre 2011

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Nous vous avons tenus régulièrement informés des dispositions de la loi du 24 novembre 2009 sur la formation tout au long de la vie et de ses implications sur le regroupement des OPCA pour des raisons de seuil de collecte et de concentration des moyens de service aux entreprises.

Dans ces conditions, comme nous vous l'avions annoncé, les partenaires de la convention d'Habitat Formation ont choisi, avec ceux du FAF de la Sécurité Sociale, de rejoindre ceux d'Uniformation pour constituer, ensemble, le nouvel OPCA Uniformation qui recevra l'agrément de l'Etat à compter du 1^{er} janvier 2012.

Ce choix a été fait parce que Uniformation s'adresse à des entreprises exerçant des activités d'intérêt général ou de l'économie sociale, qui ne sont pas celles des entreprises du commerce et de l'industrie. C'est aussi un choix différent de celui des OPCA interprofessionnels, car les adhérents d'Habitat Formation ont entre eux des objectifs de formation sur des métiers qui s'exercent dans des activités souvent connexes.

C'est le choix unanime du Comité exécutif de l'Union sociale pour l'habitat (USH), qui avait été à l'origine d'Habitat Formation, comme celui des instances dirigeantes des autres organisations (PACT, Centres Sociaux et établissements d'accueil de la petite enfance, Régies de quartiers, CAUE) qui l'ont rejoint. C'est aussi celui de l'UCANSS, Union des Caisses nationales de Sécurité sociale, parmi lesquelles figurent les CAF, partenaires importants du logement et du lien social. Avec l'USGERES, organisation patronale de l'économie sociale, ces organisations ont voulu créer un OPCA fort, qui représentera trois fois le seuil de collecte imposé.

Les organisations d'employeurs d'Habitat Formation seront représentées par 6 membres sur 24 au sein du collège employeurs du futur Conseil d'administration d'Uniformation. Les représentants des syndicats seront désignés par leurs confédérations.

Les entreprises adhérentes d'Habitat Formation jusqu'au 31 décembre 2011, constitueront au sein d'Uniformation une Section paritaire professionnelle (SPP) propre, la section *Habitat et Lien social*, qui aura pour vocation essentielle de mettre en œuvre les politiques des branches et s'assurera donc des budgets nécessaires à la meilleure prise en compte des besoins de financement de vos actions de formation, dans le cadre des règles établies par le Conseil d'administration d'Uniformation et selon les exigences légales.

Les principes généraux de gestion de la collecte dans le cadre d'Uniformation seront, dans l'ensemble, les mêmes que ceux qu'aurait appliqués Habitat Formation. Certaines règles (plafonds de prise en charge, mutualisation des fonds du plan de formation...), qui diffèrent en général d'un OPCA à l'autre, seront examinées de façon particulière à titre transitoire en 2012, afin que ne soient pas mis en cause, dans toute la mesure du possible, les projets de formation des entreprises pour l'année à venir.

.../...

Habitat Formation

15, rue des Sablons BP 2122 - 75771 Paris cedex 16

tél. 01 53 65 77 77 - fax 01 53 65 77 88 - accueil@habitat-formation.fr - www.habitat-formation.fr

fonds d'assurance formation - CODE NAF 9412Z - N°SIRET 327 561 841 00047

Les services d'Habitat Formation constitueront un Département technique propre placé sous la Direction de l'actuel Directeur général d'Habitat Formation, qui fera partie du Comité de direction exécutif d'Uniformation. Ce département, dont le Directeur-adjoint sera l'actuel Secrétaire général d'Habitat Formation, continuera à gérer les dossiers des entreprises de l'Habitat et du Lien social, en liaison avec le Conseil d'administration et la SPP.

Dans cette organisation, il sera chargé, pour ces entreprises :

- de la gestion administrative de la collecte (plan de formation, professionnalisation, CIF/CDI et CIF/CDD).
- de la gestion administrative des engagements financiers et des décaissements sur tous les dispositifs : plan de formation, professionnalisation, CIF/CDI et CIF/CDD, DIF portable, DIF/CDD.
- du secrétariat de la SPP *Habitat et Lien social*.

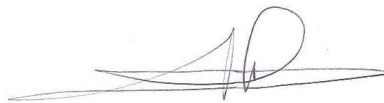
Dans ces conditions, les dispositions qui ont été prises permettront d'assurer la continuité des services à l'égard des entreprises et de leurs salariés. Les services demeureront installés dans les locaux du 15, rue des Sablons à Paris.

L'équipe technique d'Habitat Formation apporte déjà, depuis plusieurs semaines, toutes les informations pratiques qui sont nécessaires aux adhérents. Elle est à la disposition de chacun pour vous renseigner et répondre à toutes les questions que pose ce passage à Uniformation à compter du 1^{er} janvier 2012, date à laquelle l'agrément actuel d'Habitat Formation aura pris fin.

Les organisations d'Habitat Formation, qui travaillent ensemble depuis sa création dans l'intérêt des entreprises et de leurs salariés, sont attentives aux préoccupations que ne manquent pas de susciter ces changements. Elles vous assurent de leur attention et du soutien à vos objectifs pour la formation, dans notre futur OPCA.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée et la meilleure.

Le Vice-président



Diégo Alarçon

Le Président



Maurice Carraz